

DEC121555DR02

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Le directeur d'unité,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité UMR 8094 intitulée « Langues, textes, traitements informatiques, cognition » dont le directeur est Monsieur Thierry Poibeau ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Sophie Prévost directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Madame Sophie Prévost, délégation est donnée à Monsieur Benjamin Fagard CR1 chercheur aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le directeur d'unité

Thierry Poibeau

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012